

Décision n° 2023-126 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Produits sanguins labiles et donneurs de sang » de l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-125 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « produits sanguins labiles et donneurs de sang » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er

Sont nommés membres du comité scientifique permanent « produits sanguins labiles et donneurs de sang » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Madame ANDRE-BOTTE (Christine)
- Madame ASSO-BONNET (Marianne)
- Madame CARLIER (Monique)
- Madame CHUECA (Marine)
- Monsieur FOLLEA (Gilles)
- Monsieur FONTANA (Stefano)
- Madame SOMME (Sophie)
- Monsieur TRAINÉAU (Richard)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BIRONNEAU (Bernard), Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB)
- Monsieur DUBOURDIEU (Jean-Louis), Association Française des Hémophiles (AFH).

Article 2

La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale